

Déroulement des examens de module 2024

Les examens de module 2024 se dérouleront du 26 au 28 août 2024 à Zurich/Winterthur et à Lausanne. Vous recevrez l'horaire détaillé avec la confirmation de votre inscription. Cette dernière se fait par un formulaire séparé et elle doit parvenir au Secrétariat d'examen au plus tard le 15 mai 2024.

Vous trouverez la formulaire d'inscription sur :
<https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/rqlements-et-tlchargements1>

Les examens de module se dérouleront comme il suit :

Lundi 26 août 2024:	A&F (5h) FR (2h)	10.00h – 15.00h 10.00h – 12.00h
Mardi 27 août 2024:	Audit	10.00h – 15.00h
Mercredi 28 août 2024:	Tax&Legal	10.00h – 13.00h

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription aux examens de module doit impérativement nous parvenir par le biais du formulaire d'inscription officiel (par courrier recommandée).

L'inscription aux modules principaux ou l'inscription aux modules de répétition auprès EXPERTsuisse n'impliquent en aucun cas l'inscription aux examens de module.

Les candidates et les candidats qui enverraient leur inscription après le 15 mai 2024 (date du cachet postal) ne seront pas admis(es) aux examens de module 2024.

REMARQUES GÉNÉRALES

Selon le guide complétant le règlement d'examen, vous êtes libre d'utiliser toute documentation comme aide aux examens écrits dans le sens d'une «Open-book-policy». Si des lois, des directives ou des tableaux spéciaux sont nécessaires pour résoudre des épreuves spécifiques, ils sont inclus dans le dossier d'examen avec l'épreuve correspondante. En plus des publications officielles, les scripts distribués lors des cours ou les résumés individuels sont autorisés. Bien sûr, vous ne pouvez-vous munir que de la version papier lors de l'examen.

Cependant, nous vous recommandons de ne pas emporter trop de documentation avec vous en raison de l'espace disponible. Tout ce dont vous avez besoin et que vous pouvez utiliser pour l'examen doit être disposé sur la table. Vous n'aurez pas accès à vos effets personnels durant l'examen. Le temps alloué à la résolution de chaque épreuve ne permet pas la recherche dans les ouvrages. Choisissez soigneusement les documents que vous emportez avec vous. N'emportez avec vous que de la documentation actuelle et contraignante (par exemple, des textes juridiques, des ouvrages de référence tels que les NAS et le MSA, des ouvrages standard, etc.). Il est permis, mais pas nécessairement approprié, d'emporter d'anciennes présentations, des anciens examens ou des publications / scripts non contraignants.

CALCULATRICES/APPAREILS ELECTRONIQUES

Les calculatrices avec des fonctions d'enregistrements de textes simples ou des fonctions d'opérations mathématiques financières sont autorisées.

Les modèles avec des fonctions de télécommunication ne sont pas autorisés.

L'utilisation de tout autre moyen auxiliaire électronique n'est pas autorisée.

OUTILS DE REDACTION

Outre les outils de rédaction personnels, un stylo à bille ou encre (valides pour la signature de documents) est indispensable.

Les stylos de type Frixion (stylos avec fonction pour effacer) ne sont pas indélébiles et ne peuvent donc pas être utilisés !!

ÉMISSIONS SONORES

Malheureusement, les émissions sonores de l'extérieur (par ex. Chantiers de construction, travaux de rénovation dans l'hôtel, etc.) ne peuvent pas être complètement éliminées. Si vous êtes sensible au bruit, veuillez apporter des protections (sans fonction Bluetooth) avec vous pour l'examen. Nous fournissons également des bouchons d'oreille.